



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 8 novembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/25 de la Municipalité, du 22 septembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 7'500'000.-, y compris coûts de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires, pour financer ces projets ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 331 des services concernés des Services industriels
3. de transférer la participation dans neo technologies S.A. du patrimoine administratif au patrimoine financier ;
4. d'autoriser la vente aux meilleures conditions de l'entier de la participation dans neo technologies S.A.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 8 novembre deux mille vingt-deux.

La présidente



La secrétaire adjointe